Santé au travail : passez à l'action!







LA SANTÉ DE VOTRE ENTREPRISE PASSE PAR LA SANTÉ DE VOS SALARIÉS

Évolution de la réglementation, exigences clients élevées, rythme de travail, les difficultés que rencontrent les entreprises du commerce de gros alimentaire sont réelles

Ces contraintes ne doivent pas faire oublier la santé et la sécurité des salariés. Pour chaque accident, pour chaque maladie professionnelle, c'est la bonne marche de votre entreprise qui est impactée.

Les accidents du travail et les maladies professionnelles sont encore trop nombreux dans le secteur du commerce de gros alimentaire.

DANS VOTRE PROFESSION:

PRÈS DE

900 000

JOURNÉES PERDUES PAR AN

54%

DES ACCIDENTS DUS AUX MANUTENTIONS MANUELLES

28%
DES ACCIDENTS DUS

AUX CHUTES

EN MOYENNE:

67

JOURS D'ARRÊT PAR ACCIDENT DU TRAVAIL

195

JOURS D'ARRÊT PAR MALADIE PROFESSIONNELLE



Source: Cnam

LES PRINCIPAUX RISQUES



DOULEURS AU DOS ET AUX ARTICULATIONS

PASSEZ À L'ACTION

- ◆ Mettez à disposition des équipements avec assistance motrice pour réduire l'activité manuelle
- Pour les préparations de commandes, mettez à disposition des chariots élévateurs, gerbeurs, transpalettes électriques, rolls, etc.
- Équipez les livreurs de transpalettes électriques compacts ou diables électriques monte-escaliers.
- Formez les salariés à l'utilisation de ces équipements et à la prévention des risques liés à l'activité physique (Prap).



COLLISIONS DANS LES ZONES DE CHARGEMENT

- ◆ Instaurez un plan de circulation évitant les croisements : cheminements piétons protégés, voies dédiées aux différents types de véhicules, zone d'attente sécurisée pour les chauffeurs externes
- Établissez un protocole de chargement et déchargement avec les entreprises extérieures.
- Équipez les camions et les chariots automoteurs de systèmes d'aide au recul et au guidage.
- Fournissez et faites porter des vêtements à haute visibilité (bandes réfléchissantes).





BLESSURES AUX MAINS

CHUTES DE PLAIN-PIED

- ◆ Maintenez les zones de travail et de circulation en bon état, propres, sèches, dégagées et suffisamment éclairées
- Installez un revêtement de sol antidérapant et facilement nettoyable.
- Vérifiez l'état des joints des portes d'accès aux zones froides pour éviter la formation de givre.
- Limitez les distances à parcourir avec port de charges.
- Fournissez des chaussures à semelles antidérapantes (marquage SR).

- Vérifiez le bon fonctionnement des éléments de sécurité sur les machines (carter, protection de lame, etc.)
- Organisez le rangement et l'entretien des outils tranchants. Installez les outils tranchants en dehors des zones de passage.
- Déconditionnez en sécurité avec des outils adaptés : cutter à lame rétractable, coupe-film, etc.
- Formez les salariés à l'affûtage et à l'affilage des couteaux.
- Fournissez et veillez au port des équipements de protection individuelle adaptés à la tâche effectuée.

DE BONNES RAISONS POUR AGIR

En améliorant la sécurité et les conditions de travail, vous :

- → préservez votre santé et celle de vos collaborateurs ;
- → améliorez la satisfaction et la motivation de votre équipe ;
- → réduisez l'absentéisme et ses conséquences ;

- → rendez le métier plus attractif ;
- → améliorez la qualité du travail et de vos services

De plus, vous vous mettez en conformité avec les exigences réglementaires.



NON

- → Les actions de prévention ne sont pas forcément coûteuses.
- → Les accidents et les maladies professionnelles ne sont pas une fatalité



→ En améliorant les conditions de travail, vous gagnez en efficacité.

OUI

→ Il existe des solutions de terrain et des bonnes pratiques à partager pour progresser.

DES SOLUTIONS POUR AGIR

- → Un outil en ligne adapté à votre métier pour :
- évaluer les risques professionnels ;
- réaliser et mettre à jour votre document unique ;
- mener des actions de prévention dans votre entreprise.
- → Une sélection de publications (fiches pratiques, brochures, dépliants, etc.).





→ Un accompagnement et des aides financières pour la mise en œuvre d'actions de prévention.





En partenariat avec :







Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles www.inrs.fr



Assurance Maladie -Risques professionnels www.ameli.fr/entreprise